



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 6309

Texte de la question

Mme Claude Greff appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les préoccupations des agriculteurs, et plus particulièrement des éleveurs de porcs en Indre-et-Loire. L'application des normes sanitaires, comme par exemple le traitement des lisiers, ne semble pas être identique dans tous les pays de l'Union européenne. Il en va de même des obligations des exploitants agricoles vis-à-vis des administrations de l'Etat. Les éleveurs français souffrent d'une stigmatisation croissante et ne comprennent pas de telles différences de traitement. A tel point que de nombreux jeunes renoncent à s'installer ou à reprendre une exploitation. Il s'agit là d'une nouvelle forme de concurrence au détriment de l'élevage français et des agriculteurs de notre pays. Elle lui demande donc de bien vouloir préciser les mesures qu'il entend prendre afin de répondre aux attentes fortes des éleveurs français.

Texte de la réponse

Au-delà des difficultés conjoncturelles qu'il traverse, l'élevage porcin français est actuellement confronté à des difficultés plus structurelles. En effet, les installations de nouveaux élevages sont soumises à des oppositions sociétales croissantes, quand bien même les projets d'installation respectent totalement les réglementations en vigueur. Or, l'avenir de cette filière est largement lié à l'installation de nouveaux éleveurs dans le respect des réglementations environnementales communautaires et nationales en vigueur. C'est pourquoi le ministère de l'agriculture, de la pêche, de l'alimentation et des affaires rurales a confié une mission d'audit approfondie à quatre membres du comité permanent de coordination des inspections. Cet audit a pour but de dresser la liste des obstacles à l'installation d'éleveurs de porcs français et de proposer des pistes d'action pour lever les obstacles identifiés.

Données clés

Auteur : [Mme Claude Greff](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6309

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2002, page 4106

Réponse publiée le : 10 février 2003, page 1008